

deTic

A.S.B.L.

V.Z.W.



Part of **essenscia**

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Association belgo-luxembourgeoise des producteurs et des distributeurs de cosmétiques, détergents, produits d'entretien, colles et mastics, biocides et aérosols

DETIC – RAPPORT D'ACTIVITE

2018

DETIC s'approprie les objectifs de développement durable

Economie circulaire et digitalisation sont les deux mots clés de ce rapport.

Force est de constater avec bonheur l'énergie que met DETIC dans les initiatives qui tentent de tirer la durabilité de nos secteurs vers le haut. Voilà longtemps que DETIC a intégré des objectifs de développement durable dans sa mission et sa philosophie. 2018, plus encore que 2017, a mis des actions sur des mots, des initiatives sur des objectifs. L'Economie circulaire, outil d'un développement durable, a fait l'objet d'une trilogie de formations absolument inédites. Trois séances complètes ont été structurées autour de thématiques porteuses mais surtout orientées vers la pratique, l'échange technologique et la valorisation des efforts des entreprises. Une façon, bien concrète de s'approprier, efficacement, les 17 objectifs de développement durable promus par les Nations Unies.

Parallèlement, et de manière interactive, DETIC s'est impliquée dans les thématiques de digitalisation : étiquetage cosmétique, détergents, Smart CE Marking, circulation de l'information dans la chaîne de valeur, CLP, EPD... Tous les secteurs de DETIC font l'objet d'une volonté de digitalisation de l'information souvent heureuse et très souvent complexe. C'est là où DETIC prend tout son sens, dans la mise en perspective d'initiatives globales au niveau intersectoriel mais aussi, et surtout, au niveau de tous, multinationales et PME. L'avenir sera numérique et, contre toute idée reçue, la simplification qu'apporte le digital se construit à la sueur de la complexité.

Coralie Boulez

Le dialogue, élément moteur de l'activité de DETIC

En corollaire au nécessaire dialogue entre les acteurs de l'économie circulaire pour la faire bien fonctionner, le dialogue entre l'industrie et les autorités est également capital pour que le cadre réglementaire puisse délivrer tous ses bienfaits.

En 2018, DETIC peut se féliciter d'avoir pu resserrer (encore) des liens déjà bien établis avec les autorités fédérales clés pour les secteurs de DETIC, en particulier au sein du Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement. Ce sont les débats européens qui ont souvent permis ce rapprochement. En effet, les réglementations européennes importantes pour les secteurs de DETIC ont connus de nombreux débats d'interprétations pour leur mise en œuvre locale la plus appropriée. Ce faisant, il est clairement apparu que les liens tissés de longue date, permettent un dialogue franc et bidirectionnel entre les « deux piliers du bon fonctionnement des lois relatives aux produits » : l'autorité qui les édicte et en contrôle la bonne application, d'une part, et l'industrie qui doit les appliquer pour être « conforme », d'autre part. A noter également que, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, DETIC n'a pas hésité à suggérer d'impliquer d'autres acteurs du cycle de vie des produits : le Centre Antipoisons belges, les fournisseurs de matières premières, les distributeurs, les utilisateurs professionnels, voire l'Association Belge de la Recherche et de l'Expertise pour des Organisations de Consommateurs (AB-REOC).

Un cadre réglementaire pertinent, applicable et respecté est gage d'une société sûre, entreprenante et durable !

Françoise Van Tiggelen

Secrétaire générale



Les activités transversales

DETIC optimise les SUMI

DETIC, en collaboration avec ses membres et les fédérations sectorielles européennes, a communiqué aux déclarants, en amont dans la chaîne d'approvisionnement, toutes les applications connues des produits de nettoyage ainsi que des colles et des mastics. Sur la base de ces précieuses informations, l'A.I.S.E. et la FEICA ont été capable de rédiger des *Safe Use Mixture Information* (SUMI). Celles-ci peuvent être utilisées par les formulateurs pour la communication vers les utilisateurs finaux. De cette manière, on peut garantir une utilisation sûre des mélanges à toutes les étapes de la chaîne de valeur. En collaboration avec nos associations sœurs française et néerlandaise, DETIC assure la traduction des 66 SUMI en français et en néerlandais pour que les entreprises, puissent les ajouter, dans la langue adéquate, aux SDS destinées aux utilisateurs professionnels.

CLP - Une solidarité belge exemplaire

DETIC a créé une véritable solidarité dans la mise en œuvre de l'annexe VIII du règlement CLP. Une collaboration unique entre ses différents secteurs, mais aussi une étroite concertation avec le service public belge chargé du CLP et le Centre Antipoisons. Dès lors, la Belgique (autorités, Centre Antipoisons et industrie) s'est faite entendre tout au long de l'année et, a entraîné les autres parties prenantes, en ce compris d'autres Etats membres, dans la recherche de solution d'un problème complexe et d'une urgence non négligeable : le projet IT de l'EChA (annexe VIII de CLP). À l'heure actuelle, encore, ce projet kafkaïen ne sera pas prêt à accueillir l'input des entreprises dans les temps prévus par la loi (janvier 2020). D'autre part, le Centre Antipoisons belge ne pourra pas l'utiliser efficacement. DETIC prévoit, à ce sujet, de nombreuses interventions en 2019.

Un mot d'ordre pour DETIC : simplification

DETIC a créé une *Task Force* « *Data exchange down the supply chain* » afin de prendre en main ferme et compétente les demandes d'informations, toujours croissantes, faites par les distributeurs sous forme de multiples formulaires en matière de REACH, CLP ou de données de transport.

La TF de DETIC a formulé des conclusions simples, qu'elle a communiquées à GS1 Belux. Il est essentiel de développer un outil pratique tant pour les grosses entreprises que pour les PME. Le système GS1 doit fournir une solution de base de données relationnelle où une entrée de donnée peut être exploitée autant de fois que nécessaire et ce à un niveau européen. L'outil informatique moderne doit simplifier la vie des entreprises via un outil où les données sont mises en relation sans répétition.

Tenir le cap vers le futur

Afin de soutenir au maximum ses membres dans leur route vers un avenir durable, DETIC a déployé en 2018, via le DETIC Institute, un tryptique de formations basé sur l'économie circulaire. Objectif : parler concret et fournir aux participants des informations pratiques pour développer une véritable politique de durabilité produits/entreprises. Au programme : le biosourcing, ses normes et ses matériaux disponibles, le marketing vert, ses labels et opportunités puis enfin, la RSE, le *Cradle To Cradle* et les schémas de développement durable comme l'ISO 26.000. Un programme clair, concret et d'une rare intensité.

Microplastics, macro-sujet

En 2018, le dossier Microplastics s'est bien ancré au niveau européen, *where it belongs*. Cela a eu pour conséquence pour DETIC que le suivi fut de nature plus technique : des questions posées aux membres, des explications à leur soumettre ainsi que de nombreuses discussions au sein des groupes d'experts de l'A.I.S.E. et de Cosmetics Europe. Même si l'Agence européenne pour les produits chimiques (EChA) a publié une première proposition tout début 2019, le suspense reste entier quant à ce que l'Europe veut effectivement restreindre... Les travaux techniques seront donc poursuivis, pour sûr, en 2019... Microplastics, sujet amené à durer.

DETIC booste un FOST Plus 2.0

Dans le contexte plus large de la Stratégie plastiques lancée au niveau européen, la fin de vie des emballages fut certainement un sujet phare de 2018 en Belgique. Après l'annonce fin 2017 de l'intention de FOST Plus de recycler à termes tous les emballages, il a fallu convaincre les autorités régionales d'endosser la proposition d'étendre le sac PMC, alias le « sac bleu », à l'ensemble des emballages en plastique, sur tout le territoire de la Belgique, d'ici à fin 2020. Le monde de l'entreprise a finalement été suivi au mois de juin 2018, ce qui a permis, le 21 décembre 2018, à FOST Plus de recevoir un nouvel agrément pour la période 2019-2023. Tout cela fut rendu possible grâce à l'implication des fondateurs de FOST Plus, Comeos (distributeurs), DETIC et Fevia (Food) ainsi qu'un certain nombre d'entreprises individuelles et des représentants des différents types de matériaux, parmi lesquels et non des moindres PolyMatters (essenscia). Par ailleurs, DETIC a également activement contribué au nécessaire renouvellement interne de l'organisme : FOST Plus 2.0 est aujourd'hui en ordre de marche et prêt à affronter l'avenir !

DETIC Institute cartonne en 2018

DETIC Institute, le centre de formation de DETIC, a encore fait fort en 2018. L'institut a par exemple organisé une séance d'information sur le thème de la législation des biocides au plan international, avec notamment une revue des législations belge, luxembourgeoise et européenne. L'événement, qui a attiré un public nombreux, peut être considéré comme un grand succès. Le DETIC Institute a également emprunté le train du développement durable (voir ce sujet ci-dessus). En interne aussi, DETIC a organisé des actions exclusivement réservées aux membres : la législation cosmétique en Chine et une session dédiée à REACH pour les entreprises cosmétiques. L'expérience de l'organisation d'une séance d'information en plusieurs volets fut une réussite. Le DETIC Institute a maintenant en main tous les outils nécessaires pour se profiler encore mieux comme un centre de formation de qualité avec des séances d'information uniques et des orateurs convoités.

Conscientiser le consommateur

La Belgique peut être pionnière. En effet, depuis juillet 2017 (date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal belge « lingettes »), il est interdit de mettre sur le marché belge une lingette *non-flushable* sans le logo « ne pas jeter dans les toilettes ». Parmi les conclusions de l'étude commanditée par la Commission européenne dans le contexte de la préparation de la « *Single Use Plastics Directive* », il est clairement ressorti que la communication vers l'utilisateur finale sera clé pour assurer un avenir durable aux lingettes qui font parties de la liste des 10 produits les plus retrouvés sur la plage... Fort de ces constats, DETIC a tout naturellement encouragé les autorités, Administration et Cabinets en tête, à se lancer à nouveau et de manière concertée avec les sociétés publiques de traitement des eaux, dans une campagne de conscientisation des consommateurs, qui sera déployée en 2019.

Média : l'éducation avant tout

2018 fut lancée sur le mode éducatif dès le début de l'année avec la participation à des émissions et événements, comme « Tout s'explique », consacrés à la science (et dans ce cas plus particulièrement aux cosmétiques). Une belle expérience porteuse d'espoir en matière d'information. Si certains journalistes restent très agressifs par rapport à nos secteurs, on peut noter que DETIC fonctionne toujours et de plus en plus en mode consultance avec la presse en essayant, dès les premiers contacts, de dédramatiser les crises médias potentielles. Un mode de fonctionnement qui marche plutôt bien en l'absence de scandales orchestrés par des groupes de pression.

Mieux gérer les données des adhérents

En 2018, DETIC a poursuivi la mise en place de la nouvelle base de données de contacts. Le choix s'est porté sur le programme Organon, réalisé sur mesure par l'entreprise Organica.

DETIC compte différents groupes de travail, commissions sectorielles et listes de diffusion qui évoluent sans cesse. La base de données de DETIC étant très vaste et relativement complexe, avec Organon, il sera plus aisé d'alimenter et mettre à jour les données. La diffusion des informations vers les membres de DETIC sera plus efficace, tout ceci en respectant les nouvelles règles en matière protection des données et respect de la vie privée en ligne regroupées

Soutenir les entreprises face au BREXIT

DETIC a tenu ses membres informés, tout au long de 2018 (et continuera à le faire tant que la situation n'aura pas complètement décanté) des différentes aides et explications disponibles relative au Brexit. DETIC s'est focalisée sur les matières réglementaires de manière à ce qu'ils puissent prendre en temps et en heure les mesures nécessaires à la pérennité de leurs activités.

Un extranet plus cognitif et performant

En 2018, DETIC investit dans un extranet plus performant. Les données seront personnalisables par les membres qui pourront gérer leur propre profil et leurs attentes. Le design, plus cognitif, permettra un accès à l'information plus aisé, plus logique et plus clair. L'outil a, de plus, l'originalité d'être développé sur mesure et de garantir, dans une certaine mesure, une évolutivité plus grande afin d'éviter une obsolescence trop rapide. L'outil a été livré fin 2018 et se garnira d'information en 2019 pour une mise en ligne aussi rapidement que possible.

DETIC se renforce

Depuis le 19 novembre 2018, Sohely Sikdar renforce l'équipe de DETIC au niveau du département *Technical & Regulatory*. Sohely, qui dispose d'un Master en Biologie médicale à finalité dermopharmacie et cosmétologie, a également défendu une thèse de doctorat en sciences pharmaceutiques (PhD). Après une période de coaching d'une année, Sohely reprendra les matières transversales telles que REACh et CLP. Elle coordonnera la Commission « Colles et Mastics » et participera également à la mise en œuvre des politiques sectorielles de développement durable implémentée par DETIC.

Autres services

Veille législative

DETIC analyse quotidiennement le Moniteur belge, le Mémorial luxembourgeois et le Journal officiel de l'Union européenne afin de relever toute législation réglementant le secteur et d'en aviser ses membres.

Statistiques

Les données statistiques présentent un intérêt majeur pour les membres de DETIC car elles permettent d'établir les tendances suivies par les secteurs et leurs différentes catégories de produits. Le secrétariat établit chaque année des statistiques pour chacun de ses secteurs. Des statistiques mensuelles sont également réalisées pour les membres actifs en hygiène dentaire, en distribution sélective et aux entreprises distribuant leurs produits en pharmacie.



Commission produits cosmétiques

Allégations

Des allégations telles que « free from » et « hypoallergénique » ont alimenté les discussions en 2018. Après la publication du document technique en 2017, DETIC n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme auprès de tous ses membres. Pour les autorités belges, ce document sert de référence lors des contrôles DETIC a alerté et informé ses membres en temps voulu. DETIC a, en outre, diffusé le plus largement possible un courrier du service d'inspection qui présentait, clairement, la situation telle qu'elle se présentera en juillet 2019.

DETIC corrige l'image du secteur des cosmétiques

Les produits mis sur le marché doivent être conformes à la législation. Pour ce faire, DETIC conseille et informe quotidiennement ses membres sur le dernier état de la situation réglementaire. D'autre part, DETIC tente l'impossible pour mieux informer les amateurs et apprentis sorciers de la cosmétique, tous les jours de plus en plus nombreux, qui sont susceptibles de nuire gravement à l'image du secteur par la non-conformité de leurs *process* et de leurs produits. Ce faisant, DETIC améliore l'image de l'ensemble du secteur des cosmétiques.

DETIC travaille en partenariat serré avec l'autorité

Mettre en œuvre une législation n'est pas une sinécure. Les termes juridiques et le jargon du métier rendent cette législation parfois illisible et incompréhensible. Des différences d'interprétation peuvent donc aboutir à des différences d'implémentation. DETIC joue donc un rôle important dans l'harmonisation du marché. Par des contacts réguliers avec les autorités, l'association aide ses membres dans la mise en œuvre pratique et correcte de la législation. C'est dans un esprit d'optimisation de son service aux membres, qu'au travers de différents projets, DETIC améliore sans cesse ses relations avec l'autorité compétente et l'inspection.

REACH et CLP s'invitent en cosmétique

On sait que les produits cosmétiques ne tombent pas dans le champ d'application de REACH, mais cela ne signifie pas pour autant que la réglementation REACH n'est pas d'application pour les entreprises qui produisent ou mettent des cosmétiques sur le marché en Europe. Voilà pourquoi, en 2018, DETIC a invité systématiquement ces deux réglementations à la Commission Cosmétiques. Dans une vision très pragmatique, DETIC a en outre clairement listé les substances évaluées dans le cadre de REACH et de CLP pour lesquelles une nouvelle classification, restriction ou autorisation pourrait avoir un impact majeur sur leur maintien dans les formules. De plus, le DETIC Institute a organisé un training interne dédié et a fourni des explications complètes sur REACH et CLP dans un contexte spécifiquement cosmétique.

DETIC booste le Quizz de Cosmetics Europe

C'est partout en Europe que le Quizz sur les conservateurs a été diffusé sur les médias sociaux et autres groupes connectés. DETIC, comme la plupart des associations nationales, a participé à ce grand élan de diffusion et avec succès, puisque nombreux furent les retours nationaux positifs. Il faut avouer que ce petit quizz était bien fait et qu'en quelques questions, il posait toutes les problématiques du moment et les défis à relever. Nombreux furent les *Stakeholders* à relever la pertinence de ce media peu usité et manifestement très efficace.



Commission détergents et produits d'entretien

Les autorités belges utilisent DetNet

DETIC a formé les autorités belges à DetNet ! Voilà donc les autorités compétentes pour CLP en mesure de prendre des décisions et d'organiser des inspections en connaissance de cause... Et de mesurer la crédibilité et la robustesse de DetNet. Cette ouverture s'inscrit dans la volonté de DETIC de promouvoir une collaboration renforcée avec les autorités, basée sur une approche transparente et d'échange. Un long mais beau travail. DetNet permet de classer correctement les produits finis selon CLP de manière plus pertinente et sans augmenter le nombre de tests.

Concevoir la numérisation de l'information

Dans un monde en rapide évolution, la transition numérique ou numérisation est une tendance majeure. Pour ne pas manquer le train de cette évolution, l'industrie des détergents a mis sur pied divers éléments qui permettent la numérisation des informations. Cela s'explique en partie par le fait qu'il existe déjà une obligation de publier la liste des ingrédients sur un site web. DETIC participe activement à cette évolution aux perspectives révolutionnaires. À cet égard, le règlement Détergents est novateur mais l'industrie elle-même souhaite aller de l'avant en proposant, dans un objectif de simplification et de lisibilité, une numérisation complémentaire à l'étiquetage.

Améliorer la qualité des données de suivi

Le suivi de l'utilisation des produits d'entretien et des détergents n'est pas toujours évident. Heureusement, DETIC peut compter sur l'aide du Centre Antipoisons belge. Les produits d'entretien tels que les déboucheurs chimiques et les capsules de lessive liquide exigent une attention spéciale et sont suivis attentivement par les médecins du Centre Antipoisons. Pour les capsules de lessive liquide, DETIC suit régulièrement le marché. Dans cette catégorie de produits, DETIC travaille non seulement avec le Centre Antipoisons, mais aussi avec les autorités de contrôle ce qui permet d'améliorer la qualité des données de suivi des produits.

Plus de plastique recyclé dans les emballages

Tout début 2018, la Commission lançait un appel aux entreprises pour qu'elles s'engagent à utiliser du plastique recyclé. Quelques 70 entreprises ont répondu à cet appel, parmi lesquels pas moins de 5 entreprises actives dans les secteurs de DETIC. Comme il n'était pas possible de conclure un engagement sectoriel dans les temps impartis, l'A.I.S.E. a décidé de mettre en place une initiative volontaire invitant les entreprises du secteur de la détergence à la signer. Développer ce type d'initiative demande une grande dextérité ; heureusement ce secteur peut compter sur une longue expérience dans le domaine. DETIC s'est résolument impliquée dans cette démarche qui répond à une attente sociétale forte et qui s'inscrit parfaitement dans l'ambition annoncée de FOST Plus d'augmenter drastiquement la quantité de plastiques collectée, triée et mise à disposition des recycleurs.

Dites #COMMSNET

Dans l'objectif d'améliorer les compétences en communication des associations nationales devant faire face à de plus en plus nombreux défis communicationnels, l'A.I.S.E., sous l'égide du NAC (*National Association Committee* - présidé par Françoise Van Tiggelen, DETIC / Belgique, jusqu'en juin 2018) a créé un réseau de spécialistes en communication : #COMMSNET. Il met à disposition de l'ensemble des associations nationales les compétences nécessaires à l'élaboration d'une communication efficace. #COMMSNET est présidé par Daniele Tarenzi (Assocasa / Italie - Chairman) et Frédérick Warzée (DETIC / Belgique - ViceChair). Outre des échanges de bonnes pratiques, #COMMSNET développe des projets spécifiques : amélioration du site web Cleanright.eu, développement d'une banque d'images partagées et programme de formation en communication.



Commission colles et mastics

Economie circulaire : non, les colles n'empêchent pas de recycler les articles qui en contiennent

Que ce soit à l'occasion des travaux de révision du règlement eco-design ou lors de la présentation des conclusions d'une étude commanditée par les autorités et réalisée par Go4Circle, DETIC est montée au créneau pour expliquer que les colles restent une technologie très intéressante même lorsque l'on souhaite démonter et recycler un objet à réparer ou en fin de vie. Coller n'est pas forcément définitif, il suffit pour cela de penser à l'invention magique du Post-it ! En 2018, DETIC n'a pas manqué de rappeler que la colle idéale est le résultat d'une concertation étroite entre le fabricant de colles et le développeur du produit dans lequel on utilisera cette colle. Comme quoi économie circulaire rime surtout avec dialogue continu.

Evolution du CPR, DETIC ne lâche pas le cap

Tout au long de 2018, DETIC s'est concentrée sur l'avenir du CPR, grâce aux échanges menés lors des réunions de la FEICA et par ses contacts avec les autorités belges compétentes. En effet, bien que la majorité des contributions collectées (des Etats membres, de l'industrie et autres parties prenantes) aillent toutes dans le sens de la révision minimum, la Commission a choisi de postposer sa décision finale à 2019, voire 2020. Elle considère que les problématiques identifiées ne pourront pas être résolues par une révision minimale. L'industrie devra donc continuer à plaider de manière à ne pas devoir passer trop de temps à revoir de fond en comble une législation à qui, somme toute, il n'a pas encore été accordé suffisamment de temps pour se déployer complètement.

Numérisation de l'information

Les informations sur les produits de construction qui doivent être communiquées au long de la chaîne d'approvisionnement sont fortement réglementées au niveau européen par un règlement qui ne prévoit pas, *a priori*, d'échanges digitaux. DETIC est un fervent défenseur d'un échange numérique de données afin d'optimiser l'accessibilité des informations (sans charge de travail inutile pour ses membres). Des travaux sont ainsi en cours en vue de définir un format numérique uniforme (protocole) afin de fournir les informations nécessaires d'une manière standardisée. DETIC suit ces développements de près et se tient directement informée auprès de la fédération sectorielle européenne (FEICA) et des autorités belges.

DETIC promeut les « Environmental Product Declarations »

Le secteur des colles et mastics, soutenu par la FEICA et DETIC, vise résolument à la durabilité et à la recherche de solutions pratiques. Les EPD (*Environmental Product Declarations*), un modèle développé par la FEICA, en sont la preuve tangible. DETIC est convaincue que la disponibilité d'EPD actualisées pour les colles et mastics contribuera à réduire sensiblement les coûts pour les entreprises. Qui plus est, l'extension de l'offre d'EPD standard permettra aux architectes de réaliser des projets plus durables. Elle offre aussi aux PME la chance de mieux accéder à un marché durable, qui, sans cela, leur serait inaccessible. Dans ces objectifs, DETIC a promu, durant toute l'année 2018 l'utilisation des modèle EPD développés par FEICA.



Commission aérosols

DETIC soutient l'augmentation de la pression à 15 bars

Les aérosols sont omniprésents dans les rayons des magasins : on en trouve pour les produits alimentaires, cosmétiques, techniques (peintures, lubrifiants...), etc ... Pour assurer la sécurité de ce type de produit, l'industrie se base, depuis 1975, sur la Directive relative aux générateurs d'aérosols. Il est bien entendu qu'une telle législation, pour rester up-to-date, doit continuer à évoluer.

Le 12 février 2018, une nouvelle adaptation au progrès technique est entrée en vigueur. Cette Directive européenne 2016/2037 du 21 novembre 2016 porte à 15 bars la pression maximale autorisée des aérosols utilisant des gaz propulseurs non inflammables. Vu que les emballages en aérosol doivent répondre à des conditions de sécurité strictes avant de pouvoir être commercialisés, l'introduction de cette adaptation se faisait attendre depuis longtemps. Il a fallu que des preuves suffisantes et concluantes soient disponibles pour démontrer que ce remplissage à 15 bars était également sûr avant qu'il puisse être traduit en une réglementation.

DETIC se réjouit que le cadre réglementaire relatif aux générateurs d'aérosol continue à évoluer sachant les efforts déployés par l'industrie pour faire évoluer leurs produits !

Global Aerosol Conference 2018

En 2018, DETIC était présente à la conférence internationale sur les aérosols organisée pour la première fois par la FEA à Düsseldorf (Allemagne). Tous les trois à cinq ans depuis 1959, la FEA attire les experts et leaders du monde entier à son événement *Global Aerosol* pour débattre drivers, trends, innovation, sécurité, durabilité et progrès technologique sur le marché des aérosols. Tant le congrès que l'exposition sont des valeurs sûres, offrant des regards essentiels sur les principales questions qui influent sur l'industrie des aérosols. 2018 n'a pas dérogé à la tradition. Le salon a aussi été l'occasion de révéler le nom des vainqueurs du 2018 *FEA Global Aerosol Awards*. Fabricants de composants et de machines, remplisseurs, *marketers* et distributeurs étaient encouragés à soumettre des produits aérosols novateurs mis sur le marché entre novembre 2016 et juin 2018. Trois entreprises ont en outre reçu un prix spécial, le « *Appreciation Certificate* ».



Groupe de travail « Biocides »

Les biocides dans le circuit restreint

La simplification des obligations relatives aux biocides dans le circuit restreint est entrée officiellement en vigueur en 2018. DETIC plaide depuis des années déjà pour une simplification de ces obligations et celle-ci s'est finalement produite en 2018. DETIC continue à travailler avec les autorités à une campagne de communication visant surtout à informer les utilisateurs de leurs obligations. DETIC a pu faire valoir qu'il fallait aussi communiquer sur ce que sont exactement les biocides et sur la façon correcte de les utiliser.

DETIC collabore à la *Fact Finding Mission*

Afin de vérifier la façon dont les états membres implémentent la législation européenne sur les biocides, la Commission européenne a organisé une *fact finding mission*. La Belgique a été un des états membres visités par la Commission européenne. Afin de faire entendre la voix de l'industrie, DETIC a été invitée à cette rencontre. À côté de la législation européenne, la Belgique possède aussi sa propre législation sur les biocides. En cette matière complexe, DETIC aide ses membres à se conformer aux règlements. Mais il n'est pas évident de maintenir sous contrôle toutes les procédures et les délais. DETIC a pris ce problème à bras-le-corps, ainsi que la question de la période de market freeze, qui fait que les produits ne pourront plus être modifiés avant longtemps.

Dialogue au niveau belge

Suite à la réorganisation du service biocides, avec deux nouveaux chefs de service, DETIC a réussi à maintenir une bonne collaboration en 2018. Grâce à cette collaboration, DETIC a pu plaider divers sujets auprès des autorités. Le BREXIT, notamment, a été un sujet très débattu qui a maintenu chacun en haleine. Le contrôle après la mise sur le marché est également un sujet très important. DETIC a ainsi pu obtenir un feedback du service d'inspection quant aux contrôles effectués en 2018. La collaboration avec les autorités s'est aussi traduite par leur présence lors d'une séance d'information du DETIC Institute. Leur apport a été d'une valeur inestimable.

L'intérêt vital des conservateurs

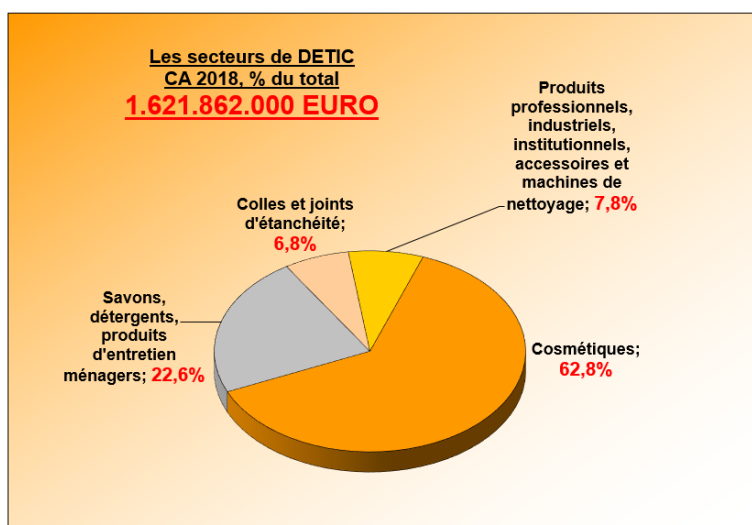
Les produits à base d'eau exigent des conservateurs, faute de quoi ils se contaminent rapidement ou perdent leur efficacité. Le cadre réglementaire lourd qui entoure les biocides et qui exige une évaluation au cas par cas des conservateurs risque de réduire inexorablement la palette des conservateurs disponibles. Après avoir déjà tiré le signal d'alarme il y a quelques années, le secteur des détergents a revu sa stratégie en 2018. DETIC soutient naturellement cette stratégie et aidera surtout à convaincre les autorités de l'importance des conservateurs. Rendez-vous en 2019 !

Les secteurs de Detic en chiffres

Le secteur est composé de nombreuses sociétés de tailles différentes, depuis les grandes compagnies internationales jusqu'aux moyennes et petites entreprises. En 2018, DETIC comptait environ 120 membres qui ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1,6 milliards € sur le marché belgo-luxembourgeois. Ces produits sont vendus, d'une part, à des consommateurs individuels et, d'autre part, à des institutions telles que les hôtels, les restaurants, les hôpitaux et les industries.

Le secteur des cosmétiques représente environ 1 milliard € en chiffre d'affaires, le secteur des détergents et des produits d'entretien a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 366 millions €, le marché des produits, accessoires et machines pour professionnels représente environ 126 millions € et, finalement, le secteur des colles, adhésifs et joints d'étanchéité représente un chiffre d'affaires s'élevant à plus de 110 millions € sur le marché belgo-luxembourgeois. Ces chiffres sont tirés des données fournies directement par les membres de DETIC.

DETIC - Statistiques annuelles 2017 - 2018					
Valeurs (euro x 1000)					
Secteurs	2017	2018	% 2017 du total	% 2018 du total	% 18/17
Cosmétiques	1.025.170	1.019.143	63,8%	62,8%	-0,6
Savons, détergents, produits d'entretien ménagers	352.241	366.452	21,9%	22,6%	4,0
Colles et joints d'étanchéité	102.735	110.030	6,4%	6,8%	7,1
Produits professionnels, industriels, institutionnels, accessoires et machines de nettoyage	125.912	126.237	7,8%	7,8%	0,3
TOTAL	1.606.058	1.621.862	100,0%	100,0%	1,0
Quantités mises sur le marché (x 1000)					
Aérosols	63.566	59.807			-5,9



2019 sera-t-elle particulière ?

Nombreux sont les éléments réglementaires et les initiatives sectorielles qui impacteront l'activité de DETIC en 2019. La transition vers une société décarbonée et les outils qui font le développement durable, la digitalisation, les dialogues avec les parties prenantes et l'autorité en particulier, le maintien de marchés compétitifs marqueront sans aucun doute nos secteurs. Nul besoin d'être devin pour prédire cela. Il y a cependant deux événements qui feront de 2019 une année différente de toutes les autres. Un événement heureux d'abord, puis un événement aussi triste que redoutable.

essenscia aura 100 ans

2019, pour le secteur des fédérations, sera une année marquante puisqu'elle portera les 100 ans de essenscia, la fédération de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie. L'événement sera fêté avec allure lors d'une grande fête d'anniversaire le 28 février 2019 au Square à Bruxelles en présence de Sa Majesté le Roi. Un événement à ne pas manquer, cela va de soi, car tous les grands acteurs de la chimie et des sciences de la vie seront présents. Il y aura bien entendu des conférences et débats intéressants suivis d'un *walking dinner* qui se prêtera idéalement au réseautage. Toute l'année sera jonchée d'événements qui mettront la chimie et les sciences de la vie à l'honneur. Une année marquante donc également pour les secteurs de DETIC qui entretiennent des liens étroits avec essenscia.

Le Royaume-Uni devrait se retrancher outre-Manche

Le BREXIT sera malheureusement l'événement institutionnel marquant de 2019, avec son cocktail de difficultés annoncées pour les entreprises. Jamais un pays n'avait quitté l'Union et les difficultés qui vont toucher tant le Royaume Uni que les entreprises sont infinies et encore incertaines. Le scénario auquel se prépare DETIC est celui du pire : un divorce total, sans accord, défenestrant l'union douanière de Theresa May et nombre d'accords économiques essentiels. DETIC continuera d'œuvrer à la diffusion du plus d'information pratique possible pour faciliter cette transition pénible pour nombre de membres. Gageons cependant que le BREXIT représentera pour certaines entreprises des opportunités.

Liste des abréviations

A.I.S.E : International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products

ADD : Directive européenne relative aux générateurs d'aérosols

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

BtoC : Business to Consumers

BioPlus : Association belge de l'industrie des biocides

CMR : Cancérigènes, Mutatagènes et Reprotoxique (toxique pour la reproduction)

Cosmetics Europe : The European Personal Care Association

Comeos : Fédération du commerce et les services

COV : Composés Organiques Volatils

DETIC : Association Belgo-Luxembourgeoise des producteurs et distributeurs de cosmétiques, détergents, produits d'entretien, colles et mastics, biocides et aérosol

DUCC : Downstream Users of Chemicals Co-ordination group

FEA : Fédération Européenne des Aérosols

Federplast : Association belge des producteurs d'articles en plastique et en caoutchouc

FEGE : Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement

FEICA : Association of European Adhesive Manufacturer

Fost Plus : Organisme privé qui prend en charge la promotion, la coordination et le financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers

GHS : Global Harmonizing System

I&I : Industrial and Institutional

IVP : Industrie des peintures, vernis, encres d'imprimerie et couleurs d'art

LNE : Département Leefmilieu, Natuur en Energie des autorités flamandes

OMD : Organisation Mondiale des Douanes

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OVAM : Openbare Vlaamse AfvalstoffenMaatschappij

PME : Petites et moyennes entreprises

REACH : Règlement européen relatif aux substances chimiques

SEVESO : Directive 96/82/CE de l'Union européenne (identification les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs)

SGRI : Steering Committee REACH Implementation

SPT SD : Strategic Project Team on Sustainable Development de Cosmetics Europe

UCB : Union des Coiffeurs de Belgique

UN : United Nation / Nations unies

Les membres de DETIC

3M BELGIUM B.V.B.A./S.A.R.L.	EUGENE PERMA BELGIUM S.P.R.L./B.V.B.A.	PCS INNOTECH INTERNATIONAL N.V.
A & L JEUBIS N.V.	FACOPAR S.A. (CODIBEL)	PIERRE FABRE BENELUX S.A.
ACTION PIN	FENZI BELGIUM N.V./S.A.	PLASTIPAK BELGIUM BVBA
AEROTRIM N.V.	FOURNY N.V.	POLLET S.A.
AIROSOLUTIONS N.V.	FRIESLANDCAMPINA PROFESSIONAL N.V.	PRANAROM INTERNATIONAL S.A.
AIT/IVT	GLUECOM N.V.	PRO VERA S.A.
ALPHEIOS BELGIUM S.A.	GRIJSPEERDT B.V.B.A.	PROCTER & GAMBLE DCE B.V.B.A./S.P.R.L.
ALTACHEM N.V.	GSK BIOLOGICALS S.A./N.V.	PROFESSIONAILS N.V.
ANHAIRCO N.V.	GUERLAIN BENELUX S.A.	PUIG BELUX S.A.
ATELIER M. MOUREAU S.A.	H.B. FULLER BENELUX B.V.	RADIANT COLOR N.V.
BASF BELGIUM COORDINATION CENTER COMM. V.	HENKEL BELGIUM S.A./N.V.	REALCO S.A.
BEIERSDORF S.A./N.V.	HUCKERT'S INTERNATIONAL S.P.R.L.	RECKITT BENCKISER (BELGIUM) S.A./N.V.
BOLTON BELGIUM N.V.	IKO	RECTAVIT N.V.
BOSTIK BELUX S.A./N.V.	IMPERBEL N.V.	REGNIERS - ATELIER JEAN
BOUDIE SPRL	INEOS BELGIUM N.V.	RIEM GROUP S.P.R.L.
BVLGARI S.A.	INGEVITY HOLDINGS S.P.R.L.	RPM BELGIUM N.V.
CARIN HAIRCOSMETICS N.V.	INNOVENTIS-PHARMA	S.A. UNILEVER N.V.
CASTELEIN SEALANTS N.V.	INOVYN EUROPE LIMITED	S.C. JOHNSON S.A.S.
CHANEL S.A.	JODIMA N.V.	SADAPS BARDAHL ADDITIVES & LUBRICANTS S.A.
CHEMBO S.A.	JOHNSON & JOHNSON CONSUMER N.V.	SAN JAMAR EUROPE INC.
CHEMICAL PRODUCTS R. BORGHGRAEF S.A.	KAO BELGIUM N.V.	SARBEC BELUX S.A.
CHEMICO CONTINENTAL S.A.	KERSIA BELGIUM S.A.	SHISEIDO GROUP BELGIUM S.P.R.L.
CHRISTEYNS N.V.	KLK TENSACHEM S.A.	SIKA BELGIUM N.V.
CID LINES N.V.	KREALIKOS SPRL	SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION BENELUX S.A. (S.I.D. BENELUX)
CLARINS Belgique S.A.	L.C.I. S.A.R.L. - FLOWEY PRODUCTS	SOPRODAL N.V.
CODIBEL - LE CONDITIONNEMENT BELGE S.A.	LABOCREATION	SOUDAL N.V.
COLGATE-PALMOLIVE BELGIUM S.A.	LABORATOIRES ANIOS SAS	SPECHIM S.A.
COSMIC N.V.	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER S.A.	TENSIO B.V.B.A.
COTY BELGIUM N.V.	LABORATOIRES EXPANSCIENCE BELGIUM N.V.	UNIVAR BENELUX N.V.
CRC INDUSTRIES EUROPE N.V.	LAMBIOTTE & CIE S.A.	VANDEPUTTE SAVONNERIE-ZEEPFABRIEK S.A.
DELAVAL N.V.	LES PRODUITS PURS DE COURCELLES S.A. (SOPURA)	VEMEDIA CONSUMER HEALTH
DEN BRAVEN BELGIUM N.V.	L'OREAL BELGILUX S.A.	VOLCKE AEROSOL COMPANY N.V.
DIVERSEY BELGIUM B.V.B.A.	LUBRIGROUP S.A.	WERNER & MERTZ BENELUX CONSUMER S.A.
DL CHEMICALS N.V.	M. MOUREAU S.A.	WERNER & MERTZ BENELUX S.A.
DOW SILICONES BELGIUM S.P.R.L.	MAPEI BENELUX S.A.	WYNN'S BELGIUM B.V.B.A.
ECOLAB S.P.R.L.	MC BRIDE S.A.	VANDEPUTTE SAVONNERIE-ZEEPFABRIEK S.A.
ECOVER BELGIUM N.V.	MOOR COSMETICS B.V.	VEMEDIA CONSUMER HEALTH
ENTACO N.V.	MYLENE N.V.	VOLCKE AEROSOL COMPANY N.V.
ENTECO N.V.	NOVATECH INTERNATIONAL N.V.	WERNER & MERTZ BENELUX CONSUMER S.A.
EOC BELGIUM N.V.	NSE PRODUCTS EUROPE BVBA	WERNER & MERTZ BENELUX S.A.
EOC-SURFACTANTS N.V.	NUXE BELGIUM S.A.	WORLD NATURAL CARE
ERES-SAPOLI N.V.	OLEON N.V.	WYNN'S BELGIUM B.V.B.A.
ESTEE LAUDER COSMETICS N.V.	PARFUMS CHRISTIAN DIOR S.A.B.	

Les membres du Conseil d'Administration

J.-M. AUVERLAU / L'OREAL BELGIUM S.A.	S. FASTREZ / REALCO S.A.	E. REMAUT / MC BRIDE S.A.
C. BOULEZ / SPECHIM S.A.	V. FLIES / DIVERSEY BELGIUM B.V.B.A.	A.VAN RANST / JODIMA N.V.
J. BROUWERS / CRC INDUSTRIES EUROPE N.V.	P. HALFLANTS / LABOCREATION	V. VANDEPITTE / PROCTER & GAMBLE DCE B.V.B.A./S.P.R.L.
N. DELFT / ERES-SAPOLI N.V.	D. HOORNE / EOC BELGIUM N.V.	P. VANDEPUTTE / VANDEPUTTE SAVONNERIE-ZEEPFABRIEK S.A.
P. DESMARAIS / HENKEL BELGIUM S.A./N.V.	N. MANISE / RIEM GROUP S.P.R.L.	W. VERHOEVEN / SOUDAL N.V.
J.-N. D'HONDT / POLLET S.A.	F. MEERSMAN / MYLENE N.V.	T. VLASSELAERTS / SIKA BELGIUM N.V.
G. DREEZEN / NOVATECH INTER. N.V.	A.PESSEMIER / S.A. UNILEVER N.V.	J. WITTOUCK / CHRISTEYNS N.V.
J. EMMETT / ECOLAB B.V.B.A.	J.-M. POPPE / ALTACHEM N.V.	
	G. PRECALI / RECKITT BENCKISER S.A./N.V.	

La Présidente



Coralie Boulez
SPECHIM S.A

Les collaborateurs de DETIC



Françoise Van Tiggelen
Secrétaire générale
Head of Technical & Regulatory
Tel: 02 238 97 65
fvantiggelen@detic.be



Patricia De Bueger
Assistant
Tel: 02 238 97 52
pdebueger@detic.be



Frédéric Warzée
Key spokesperson (French)
Head of Communications & Corporate Social Responsibility
Tel: 02 238 98 39
fwarzee@detic.be



Sohely Sikdar
Junior Scientific Advisor
Technical & Regulatory
Tel 02 238 98 81
ssikdar@detic.be



Yu-Ting Chen
Scientific Advisor
Technical & Regulatory
Tel 02 238 97 32
yuchen@detic.be



Patrick Verhelle
External Consultant
Technical & Regulatory
Tel: 02 238 98 81
pverhelle@detic.be

Conseil externe